



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MUNTICELLU

Séance 12 janvier 2026 à 18h00

L'an deux mille vingt-six et le douze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joseph MATTEI, Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES AFFECTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL : 18		
QUORUM : 10		
Présents	Absents	Pouvoirs
11	6	1

Présents : MATTEI Joseph - MARTELLI Corinne - LE BRAS Philiberte - ROMANI Sylvie - François FONDACCI - Marie Dominique GIOCANTI - FRANCESCHINI Louis - Christian BANDINI - CUBADDA Charles - Noémie MARCHETTI- SAVELLI René

Absents : Patricia EMMANUELLI - Ingrid BASTIANELLI - Jean PAYEN - Marie Madeleine MARTINI- Patrick DANESI- PETRIGNANI Yoann

Ont donné pouvoir :

Patricia GUINTINI à Marie Dominique GIOCANTI

Le quorum étant atteint, Monsieur Charles CUBADDA est désigné secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05, procède à l'appel des conseillers et à la lecture de l'ordre du jour, qui est le suivant :

✓ **Délibération n° 2026-01 : Autorisation d'engager de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du vote du budget 2026**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est possible, avant l'adoption du budget, de recouvrer les recettes, d'engager et mandater certaines dépenses de fonctionnement, ainsi que de régler les annuités de la dette. Il précise également que, sur autorisation du Conseil, des dépenses d'investissement peuvent être engagées dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget précédent.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la continuité des projets avant le vote du budget 2026, il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement pour un montant total de 186 000 €, correspondant à différentes opérations (aménagements, bâtiments publics, voirie, objets d'art et opération n°67).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), décide d'autoriser l'ouverture des crédits correspondants, précise que ces montants seront repris au budget primitif 2026, et charge le Maire de l'exécution de la délibération.

✓ **Délibération n° 2026-02 : Demande de subvention pour la mise en sécurité et réhabilitation de voiries et l'aménagement de places de stationnement**

Le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité réalisée par le cabinet VIATEC, approuvée en mars 2025, a confirmé l'intérêt de créer un parking afin de répondre aux besoins croissants de stationnement et d'améliorer la circulation dans le centre du village.

Le projet prévoit notamment le renforcement d'un mur, le déplacement du monument aux morts et l'aménagement d'une vingtaine de places. Le coût total de l'opération est estimé à 732 459 € HT (805 704,90 € TTC).

Afin de financer ce projet, la commune envisage de solliciter des subventions (Collectivité territoriale de Corse et État – DETR), chacune à hauteur de 40 %, le solde étant financé par la commune. Le projet sera réalisé en plusieurs phases.

Après présentation du plan de financement, le Maire quitte la salle avant le vote. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour), approuve le projet, son financement, et autorise le Maire à signer tout document afférent.

La présente délibération annule et remplace celle du 27 novembre 2025.

✓ **Délibération n° 2026-03: Approbation de la subvention à verser à la Régie communale à Caractère Administratif « San Francescu » année 2026**

Le Président rappelle la création du Service Public Administratif « San Francescu » en 2009 ainsi que le principe du versement d'une subvention communale prévu par convention.

Pour l'année 2026, il propose de fixer cette subvention à 230 000 €, versée mensuellement selon un échéancier défini.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), approuve le montant de la subvention et ses modalités de versement, précise que les crédits seront inscrits au budget 2026 (article 65737), et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé, le Maire clos le débat et lève la séance à 19h05.

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du 21 mars 2026

Le Maire ,
Joseph MATTEI



Le secrétaire de séance,
Charles CUBADDA

